

Que s'est-il passé cette semaine sur le marché de la santé ?

CHEZ NOS CLIENTS ET PROSPECTS

Mutuelles : Feu vert à la fusion entre MFPS et MACSF Assurances

News Assurances Pro - 05/12/2019

- **L'INFO** : Le groupe MACSF fusionne sa mutuelle de livre 2, appelée Mutuelle française des professions de santé (MFPS) avec sa société d'assurances mutuelle MACSF Assurances. L'ACPR a validé cette fusion dans le Journal Officiel du 5 novembre.
- **LE CONTEXTE** : La MFPS enregistrait 15,9 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016 et environ 17 millions en 2017. Depuis 2018, la mutuelle couvre uniquement des salariés et retraités du groupe MACSF en santé pour un montant de cotisations encaissées de 131.000 euros. En effet, la MFPS a déjà transféré son portefeuille de professionnels de santé à MACSF Assurances courant 2018.

Véronique Faujour devient secrétaire générale de Crédit Agricole S.A

La Tribune de l'assurance - 05/12/2019

- **L'INFO** : Véronique Faujour succède à Jérôme Brunel et devient secrétaire générale de Crédit Agricole S.A. Elle intègre de ce fait le comité exécutif du groupe. Depuis décembre 2016, Véronique Faujour est directrice Marketing et Communication au sein du pôle Développement, Client et Innovation de Crédit Agricole S.A.
- **LA SUITE** : Dans ses fonctions, elle sera notamment chargée de l'organisation de la gouvernance, des affaires publiques, de la responsabilité sociétale de l'entreprise et de la communication.

Nomination : Delphine Maisonneuve prend la tête de l'innovation d'Axa

News Assurances Pro - 04/12/2019

- **L'INFO** : Suite aux récents mouvements au sein d'Axa, l'assureur annonce la nomination de Delphine Maisonneuve comme directrice de l'innovation du groupe. Cette dernière est également nommée directrice générale d'Axa Next, l'entité dédiée à la création de nouveaux services et business models de la compagnie.

SUR NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Digital Insure : Des assurances individuelles pour chaque co-emprunteur

News Assurances Pro - 05/12/2019

- **L'INFO** : Via son extranet, Multinet Inside, le courtier Digital Insure franchit un pas dans la segmentation du risque en assurance emprunteur et propose désormais la solution individuelle la plus avantageuse selon le profil de risque de chaque co-emprunteur.

- **LE DÉTAIL** : Multinet Inside permet de comparer plusieurs offres d'assurance mais aussi de panacher des offres individuelles à l'intérieur d'un seul contrat, en choisissant la solution la plus avantageuse selon le profil de chacun des co-emprunteurs. Le conseiller peut ainsi réaliser des simulations en fonction des besoins spécifiques de chaque emprunteur (fumeur-non fumeur, prix, projet, contraintes...). L'outil permet de proposer soit le contrat le moins cher à son terme, soit le moins cher à horizon 8 ans, soit le moins contraignant en terme de formalités médicales à réaliser.
- **L'ANALYSE** : « Ces nouvelles fonctionnalités représentent un gain de temps considérable pour les courtiers qu'ils vont pouvoir mettre au service de leurs clients pour un conseil ciblé et ultra personnalisé », explique Fabrice Couturier, cofondateur de Digital Insure.

Sécurité sociale : le PLFSS 2020 définitivement adopté

News Assurances Pro - 03/12/2019

- **L'INFO** : Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale a été définitivement adopté par l'Assemblée nationale le 3 novembre.
- **LE DÉTAIL** : Le budget de la Sécurité sociale pour 2020 prévoit un **déficit de près de 5,4 Mds d'euros**, soit au même niveau qu'en 2019. Suite aux annonces faites en faveur de l'hôpital, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ondam) a été relevé à 2,45%, contre 2,3% initialement prévu. En 2019, le taux était de 2,5%.
- La version définitive n'intègre **pas de hausse de la taxe de solidarité additionnelle (TSA)** que le Sénat avait votée en première lecture. Même si le texte ne prévoit pas de transfert de charges vers les organismes complémentaires, selon la Mutualité Française le gouvernement envisagerait de porter le ticket modérateur des actes et consultations externes à l'hôpital liés à une hospitalisation, de 20 à 30%. Selon la fédération mutualiste, cette mesure qui serait officialisée par voie réglementaire aurait un surcoût de 120 à 140 M€ par an pour les organismes complémentaires.
- Parmi les principales mesures, le PLFSS 2020 prévoit **l'indemnisation du congé de proche aidant** pendant trois mois maximum pour l'ensemble de la carrière de l'aidant, à hauteur de 43 euros pour une personne en couple et 52 euros pour une personne seule.
- Par ailleurs, le PLFSS prévoit la **rénovation des contrats de sortie pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire**. Les organismes complémentaires réclament une revalorisation de l'allocation pour la gestion des contrats de sortie. Le détail de cette revalorisation devrait être précisé par décret.
- Le PLFSS prévoit également la reconduction de l'exonération sociale de la prime exceptionnelle dite prime Macron, la création d'un parcours de soins global après le traitement d'un cancer ou encore la création d'une clause de sauvegarde pour les dispositifs médicaux.

Nouveau panorama de la protection complémentaire santé d'entreprise : les effets de l'ANI

Miroir Social - 02/12/2019

- **L'INFO** : La nouvelle édition de l'enquête sur la protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE), co-réalisée avec la DREES à partir des données de 2017, permet à l'IRDES de dresser un panorama de la complémentaire santé d'entreprise, d'évaluer l'effet de l'accord national interprofessionnel (ANI) sur l'offre de couverture

santé (niveaux de garanties, participation de l'employeur, organisme gestionnaire etc.) mais aussi sur l'offre de garanties de prévoyance dont la diffusion a été indirectement favorisée par l'ANI.

- **QUELQUES CHIFFRES :**
 - 84 % des établissements employant 96 % des salariés proposent un contrat de complémentaire santé.
 - Pour 5,6 % des contrats qui concernent 24 % des salariés, le contrat est étendu de manière obligatoire à tout ou à une partie des membres du ménage.
 - 77 % des établissements employant 91 % des salariés proposent un contrat de prévoyance santé.
- Retrouvez l'article complet [ICI](#) et l'enquête de l'IRDES [ICI](#)

POUR LA CULTURE GÉNÉRALE

IARD : Une insurtech française agréée comme compagnie d'assurance

News Assurances Pro - 06/12/2019

- **L'INFO :** Après plus d'un an de discussions avec l'ACPR, **Seyna** a obtenu l'agrément pour devenir compagnie d'assurance. Le tout jeune assureur est le premier à être agréé sur le segment de l'assurance dommages depuis la Mutuelle des Motards en 1983.
- **LE DÉTAIL :** Plusieurs points ont été particulièrement regardés par le régulateur :
 - Les fonds propres. Seyna a levé 14M d'euros pour soigner sa solvabilité.
 - L'actionnariat. Depuis le début de l'aventure, la compagnie est accompagnée par le fonds allemand GFC et financière Saint James. L'arrivée d'Allianz, côté assureur, a permis de consolider le dossier.
- **LA SUITE :** Seyna est déjà prêt à commercialiser ses produits :
 - Au près des étudiants avec :
 - Un produit de caution locative « pour permettre aux étudiants d'accéder plus facilement à un logement, notamment dans le cas où ils n'ont pas de garants parentaux », précise le directeur général de Seyna.
 - Une assurance des frais de scolarité pour les études supérieures payantes pour protéger les étudiants en cas de redoublement ou d'accidents de la vie par exemple.
 - Vers les travailleurs indépendants via une assurance dommage qui protégera le matériel professionnel.

Les assurtech en force au sein des fintech les plus prometteuses

L'Argus de l'assurance - 02/12/2019

- Dans l'édition 2019 du "Fintech Top 100" de KPMG figure 17 assurtechs, un record par rapport aux années précédentes (12 de 2016 à 2018 et seulement 7 en 2015). Elles se répartissent entre le Top 50 des fintechs les plus puissantes et le Top 50 des fintechs à suivre.
- La Chine domine le classement tandis que la France n'apparaît plus que dans les fintechs à suivre avec 4 représentants : l'assurtech **Moonshot-Internet** et les 3 fintechs **Dether.io**, **Lunchr** et **Spendesk**.

Données de santé : le Health Data Hub officiellement créé

L'Argus de l'assurance - 02/12/2019

- **L'INFO** : Le groupement d'intérêt public (GIP) Health Data Hub (ou Plateforme de données de santé), a été officiellement créé par la publication d'un arrêté au journal officiel du 30 novembre. Cette publication fait suite à la promulgation, le 24 juillet dernier, de la loi relative à l'organisation et la transformation du système de santé, dont l'article 41 a défini le HDH. Il remplace l'Institut national des données de santé (INDS).
- **LE DÉTAIL** : Cette nouvelle plateforme a, entre autres missions principales, celles « *d'organiser et mettre à disposition les données du système national de données de santé (SNDS)* », « *d'informer les patients, de promouvoir et de faciliter leurs droits* », « *de procéder (...) à des opérations nécessaires à la réalisation d'un traitement de données issues du SNDS (...)* », ou encore d'accompagner des porteurs de projets sélectionnés dans le cadre d'appels à projets.
- **LES PLUS** :
 - Les trois principales fédérations représentant les organismes d'assurance maladie complémentaire, en l'occurrence le CTip (institutions de prévoyance), la FFA (sociétés d'assurance) et la FNMF (mutuelles) sont représentées au sein du GIP.
 - Le groupe paritaire Malakoff Médéric Humanis (MMH) figure parmi les dix lauréats du premier appel à projets du Health Data Hub, avec son projet Arac qui vise à créer une base de données inédite sur les restes à charge finaux des patients après le remboursement de la Sécurité sociale et des assurances complémentaires santé.